



Atelier sur La Stratégie Nationale De Lutte Antimines à Kinshasa :

Du 3 au 6 mai 2011 a eu lieu à Kinshasa l'atelier sur la création et la mise en place de la stratégie nationale de lutte antimines de la RDC. L'atelier, organisé par le Point Focal National de la Lutte Antimines, en collaboration avec le Centre de Coordination de la Lutte Antimines des Nations Unies (UNMACC) et avec la participation du Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) a regroupé tous les acteurs de la lutte antimines en RDC. Etaient présents les ONGs nationales et internationales de la lutte antimines, des organisations de la société civile, les représentants de plusieurs ministères (Environnement, Affaires Sociales, Intérieur, Défense...) ainsi que les 11 Ministres Provinciaux de l'Intérieur ou leurs représentants qui ont fait le déplacement jusqu'à Kinshasa pour participer à cet événement important¹. Au total une cinquantaine de personnes étaient présentes chaque jour et ont activement participé aux séances plénières et travaux de groupes organisés.

Au cours de ces 4 journées et selon l'agenda établi, tous les grands thèmes de la lutte antimines ont été abordés : analyse de la situation, dépollution / remise à disposition des terres, éducation au risque des mines, assistance aux victimes, plaidoyer, cadre institutionnel et transition. Au cours des travaux en groupes et séances plénières, les participants ont eu l'occasion d'établir les grandes lignes de la future stratégie nationale tout en s'appuyant sur les « Notes Contextuelles et Directives pour les Ateliers », un document préalablement préparé par le CIDHG. De ces discussions sont ressortis les points suivants :

1- Analyse de situation

Revue du contexte socio-économique et l'historique des conflits ayant mené à la pose de mines et REG

Suggestions :

-Revoir l'aspect des violences sexuelles

-Recentrer les actions des Enyele à partir de Dongo

-Faire la différence entre zones minées et REG

-Réarranger l'historique des conflits en se concentrant sur la cause de la pose des mines et REG

- Années 60, 70, 80
- Guerre de libération
- Guerre d'agression
- Conflits des années 2000
- Conflits récents et actuels

-Relation entre guerre au Rwanda et les mines en RDC : mouvement de l'armée rwandaise chassée vers le Congo, qui amène des mines et les pose pour se défendre (surtout dans le Kivu), transfert de la guerre du Rwanda en RDC (1994-1996)

-Liste précise des zones minées fournies par UNMACC manquante

-Pollution continuant à ce jour dans certaines localités où persistent des bandes armées

Impact des mines

-Impact humanitaire, reconstruction

- Perte de la confiance des citoyens face au gouvernement

¹ Voir la liste des participants pour plus de détails.

- Impacts sur le système de santé et éducatif, et donc sur les OMD
- Impacts sur les efforts de stabilisation
- Blocage d'espaces, comme champs, sentiers, points d'eau, aéroports, villages, etc.
- Gouvernement n'atteint pas ses objectifs d'Ottawa
- Lenteur dans le processus d'appropriation nationale du processus de déminage (lenteur notamment dans la promulgation de la loi)

La stratégie doit inclure :

Les 5 piliers d'action contre les mines et intègre toute les activités traditionnelles d'appui (planification, l'évaluation, la mobilisation des ressources, développement des capacités, etc.)

Engins visés :

Tous les types de REG (mines antipersonnel, mines anti-véhicule, munition explosives abandonnées, munitions non explosées, bombes à sous munitions). Toutefois, à la demande des autorités nationales souveraines, le point focal national pourra décider d'orienter certaines ressources (techniques et/ou financière) du programme de lutte antimines pour porter assistance à ces autorités pour le contrôle, la sécurité ou rationalisation des stocks de munitions

Noms proposés :

PRONALAM (programme national de lutte antimines)

STRANALAM (stratégie nationale de lutte antimines)

Durée : Dans 2 groupes sur 3, la recommandation est de 5 ans (2012-2016).

Structure : Ajout d'un paragraphe sur le rôle et la responsabilité de toutes les parties

2- Vision

Une RDC **affranchie de la menace** et des conséquences représentées par les mines et les REG, disposant d'une **capacité nationale** pour adresser le risque résiduel, garantissant l'intégration et la **jouissance des droits des victimes**, où les citoyens vivent dans un **environnement sécurisé** contribuant à un **développement durable**.

3- Objectif stratégique général

L'objectif stratégique de ce plan vise à assurer que :

- Les **autorités de la RDC** sont en position de **respecter ses obligations internationales** relatives aux mines, REG et sous-munitions, et de gérer, coordonner et conduire de manière **autonome et indépendante** le programme national de lutte antimines.
- L'**élimination de la menace** représentée par les mines antipersonnel.
- Le programme national de lutte antimines soutient effectivement les stratégies de **réduction de la pauvreté** et de **développement socio-économique** de la RDC.

4- Secteur 1 : Plaidoyer

Objectif général : Le cadre légal et stratégique de la lutte antimines est renforcé par **l'adhésion aux principaux textes de droit international**, favorisant la réalisation des objectifs du programme

Objectif spécifique 1 : **Ratification** de la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (Protocole 2 et Protocole 5) et la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, suivie de l'adoption de législations nationales permettant leur application

Objectif spécifique 2 : Ajouter la lutte antimines au **DSRP2**

Note : Nécessité pour la stratégie de faire référence à d'autres textes internationaux : Convention sur les droits des enfants, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention droit des personnes réfugiées & personnes déplacées

5- Secteur 2 : Cadre institutionnel de structures et de coordination

Processus de transition :

- a/ Adoption du cadre légal relatif à la lutte antimines. Apprentissage de personnel national au sein d'UNMACC.
- b/ Le Centre de lutte antimines est en place. Une assistance technique est mise à disposition.
- c/ Autonomisation progressive du Centre de lutte antimines. UNMACC recentre ses activités sur son rôle au sein de la MONUSCO.
- d/ Fin de la stratégie. Le Centre de lutte antimines gère le programme de lutte antimines de manière autonome.

Objectif général : Le gouvernement de la RDC dispose du **cadre institutionnel et opérationnel effectif** qui lui permet de coordonner et gérer le programme national de lutte antimines.

Objectif spécifique 1 : UNMACC renforce sa **capacité à développer le fonctionnement des agences et opérateurs nationaux**.

-Activités :

- UNMACC se dote d'un plan systématique de renforcement des capacités
- UNMACC maintient une capacité de coordination et de gestion de qualité au travers un réseau de bureaux régionaux
- UNMACC renforce sa capacité de coordination opérationnelle auprès des autorités centrales
- UNMACC et le centre national de lutte antimines assurent qu'un système de gestion de la qualité pérenne et efficace est mis en place à la fin de la stratégie

Objectif spécifique 2 : **Décentralisation des mécanismes de coordination**, de planification et de gestion de la qualité.

6- Secteur 3 : Dépollution / Remise à disposition des terres

Objectif général : Le centre national de lutte antimines de la RDC **coordonne, régule, planifie et évalue** toutes les opérations de déminage pour assurer que :

- **toutes les zones contaminées** par les mines antipersonnel sont **effectivement dépolluées** à la fin 2016,
- le programme dispose d'une **capacité de réaction rapide NEDEX** (neutralisation et destruction des explosifs) qui adresse la menace des REG à long terme,
- la **dépollution** est effectuée de manière **sûre, efficace et efficiente** selon les **normes nationales** et internationales de l'action contre les mines

Objectif spécifique 1 : Le centre de lutte antimines assure le **déminage** des **14 km² actuellement identifiés** comme contaminés par les mines anti-personnel et facilite le renforcement des opérations de déminage pour atteindre cet objectif

-Activités :

- Mise en place de mécanismes de formation pour le recyclage des démineurs
- Fourniture d'équipements de déminage adaptés
- Renforcement du partenariat avec les opérateurs internationaux pour faciliter le déploiement, la formation continue et le déploiement des démineurs
- Conduire les opérations de déminage en utilisant le concept de la boîte à outils (manuel, animal, mécanique) afin de dépolluer environ 3 km² par an

Objectif spécifique 2 : Une **capacité NEDEX de réaction rapide est développée** – possiblement avec la police – au niveau **décentralisé** (dans chaque territoire) avec une **capacité d'intervention autonome**

-*Activités* :

- Former des techniciens NEDEX qui seront déployés dans les territoires du pays de manière à avoir au moins une équipe par territoire
- Fournir des équipements à ces équipes NEDEX pour qu'elles disposent d'une capacité d'intervention autonome (dans la cadre d'une politique nationale)

Objectif spécifique 3 : Un **mécanisme de gestion la qualité** est développée et adopté par le centre de lutte antimines et **respecté par tous les opérateurs** du programme national

-*Activités* :

- Développer et approuver un ensemble de standards nationaux de lutte antimines
- Le centre de lutte antimines assure l'accréditation des opérateurs de lutte antimines
- Le centre de lutte antimines assure la gestion de la qualité et le contrôle de qualité des opérations mises en œuvre par les partenaires

Objectif spécifique 4 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'une **agence civile de déminage** qui compléterait les efforts mis en œuvre par la FARDC et la police.

Objectif spécifique 5 : La **Police nationale congolaise** contribue pleinement à l'identification des menaces à travers son réseau de police de proximité

7- Secteur 4 : Education aux risques des mines

Objectif général : Le **nombre de victimes** de mines et de REG est **réduit** grâce aux changements de comportement induits par les **activités d'éducation aux risques des mines** qui bénéficient à **tous les groupes à risque** (femmes, hommes, filles, garçons) vivant sur le territoire national

Objectif spécifique 1 : Les actions de **formation** et de **renforcement des capacités** sont effectuées au bénéfice des opérateurs et du PFN.

Objectif spécifique 2 : Un **système de suivi, évaluation et gestion de la qualité** est adopté et mis en place.

Objectif spécifique 3 : Les outils pédagogiques harmonisés, y inclus des manuels de formation spécifiques, sont **compris par les populations cibles**.

-*Activité* :

- Les outils pédagogiques sont conçus, produits, adaptés aux spécificités des régions et des groupes cibles et diffusés au bénéfice des publics cibles.

Objectif spécifique 4 : Le programme ERM, renforçant les approches genre et participative, est **intégré dans la société civile et les activités de développement**.

Objectif spécifique 5 : Un plaidoyer à l'attention de et un renforcement des capacités des autorités politico-administratives, militaires et policières sont effectués pour obtenir leur adhésion aux objectifs du programme.

Objectif spécifique 6 : **Toutes les populations directement et indirectement affectées** par la présence des mines et REG **bénéficient de services** d'éducation aux risques des mines

Objectif spécifique 7 : Renforcer la **synergie entre les opérateurs** d'éducation aux risques des mines

-*Activité* :

- Mise en place d'un cadre de concertation organisant régulièrement des ateliers d'échange entre les opérateurs pour partager les bonnes pratiques

Activités générales pour la section Education aux risques des mines :

- Fournir assistance technique et appui-conseil
- Evaluation, révision, test et rediffusion des outils
- Création du cadre d'échange avec les bailleurs
- Obtenir des contributions de l'Etat
- Standards nationaux à développer et application des standards internationaux
- Renforcement du système de coordination, ateliers, appui des experts
- Formation des femmes et des hommes à l'approche genre au sein du programme ERM
- Dynamiser les réseaux de volontaires et formation de comités
- Distribuer les textes des conventions, diffuser la stratégie nationale et soutenir son adoption officielle
- Activités de sensibilisation ciblées (par exemple : établissements scolaires, églises, etc.)
- Les activités de liaison communautaire sont mises en œuvre au bénéfice des populations et autorités locales à toutes les étapes du cycle du projet

8- Secteur 5 : Assistance aux victimes

Objectif général : **Toutes** les victimes mines/REG ont **accès aux services médicaux, réhabilitation, services psychologiques et réinsertion socio-économique.**

Objectif spécifique 1 : Un **système d'information** – sur les victimes civiles et militaires – systématique et organisé est en mesure de fournir des **données fiables** sur les victimes des mines et de REG.

-Activités :

- Impliquer les associations et ONG nationales et internationales qui œuvrent au niveau local
- Intégrer les leaders locaux, territoriaux et provinciaux dans la collecte de données, en relation avec le système central (dans l'esprit de la décentralisation)
- Impliquer davantage de ministères nationaux dans la collecte de données
- Les opérateurs doivent pouvoir communiquer avec l'ensemble des acteurs sur le terrain (écoles, ministères, chefs locaux, mais aussi au niveau national)

Objectif spécifique 2 : Les **structures nationales** en charge de la réhabilitation physique sont renforcées en **capacité technique, en équipements et en ressources humaines.**

-Activité :

- Faire un état des lieux
 - Identification de tous les centres de réhabilitation actuels en RDC
 - Identification des besoins des centres existants (formation, équipement, etc.)

Objectif spécifique 3 : Les **structures compétentes** – centres de santé et structures socio-sanitaires – sont **en mesure d'apporter un soutien psychologique adapté** à toutes les victimes des mines, des REG et toute personne vivant avec un handicap.

-Activités :

- Faciliter l'appui aux associations de victimes de mines et de personnes vivant avec un handicap auprès de l'Etat (budget annexe et services spécialisés) et des organismes nationaux et internationaux
- Renforcer les capacités de ces associations

Objectif spécifique 4 : Toutes les victimes de mines et de REG bénéficieront d'un **mécanisme de réinsertion socioéconomique**

-*Activités* :

- Des services de formation professionnelle sont mis en place et/ou soutenus
- Assurer un accès à l'emploi juste et équitable pour les victimes des mines et autres personnes vivant avec un handicap
- Faciliter l'accès aux services financiers pour les victimes de mines

Objectif spécifique 5 : Un **cadre légal** est mis en place pour assurer **la protection, la promotion et la défense des droits** des personnes vivant en situation de handicap.

-*Activité* :

- Mise en œuvre d'une stratégie commune de la société civile et des élus provinciaux et nationaux de pression pour la signature et la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées

Objectif spécifique 6 : Renforcer les **mécanismes de coordination** dans le secteur

Les intervenants du Centre international de déminage humanitaire – Genève vont maintenant s'atteler à la rédaction proprement dite de la stratégie nationale en s'appuyant sur les décisions qui ont été prises au cours de la semaine. Une première version du document devrait être terminée fin juin avant sa validation début août.

Pour plus de renseignements, contacter :

Gabrielle Chaizy, Programme Officer

Centre de Coordination de la Lutte Antimines des Nations Unies (UNMACC)

Téléphone : 0990024647

Courriel : cgabrielle@macc-drc.org